



OSISKO FOURNIT UNE MISE À JOUR SUR LES LIVRAISONS REÇUES POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE DE 2020

ANNONCE DE LA DATE DE DIVULGATION DES RÉSULTATS FINANCIERS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2020 ET DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Montréal, 20 octobre 2020 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a reçu approximativement 16 700 onces d'équivalent d'or¹ attribuables et qu'elle a enregistré des produits² préliminaires de 55,7 millions de dollars CA durant les trois mois terminés le 30 septembre 2020. Les coûts des ventes préliminaires, excluant l'épuisement², se sont élevés à 15,2 millions de dollars CA résultant en une marge monétaire³ d'approximativement 40,5 millions de dollars CA. En excluant les ententes d'écoulement, la marge monétaire sur les redevances et les flux s'élève à 96,4 % pour le troisième trimestre de 2020.

Sandeep Singh, président d'Osisko, a commenté : « Nos résultats du troisième trimestre démontrent une fois de plus la force et la qualité de notre portefeuille d'actifs. Nous envisageons le maintien d'une tendance à la hausse des livraisons d'onces d'équivalent d'or au quatrième trimestre en raison du fait que quelques-uns de nos actifs de redevances et de flux de métaux présentent un délai entre la production enregistrée par un opérateur et les livraisons nous étant envoyées. Ainsi, nous avons ressenti des impacts résiduels de certains opérateurs ayant produit moins d'onces au cours du deuxième trimestre. Cet impact est dorénavant chose du passé et, grâce à un solide troisième trimestre, nous sommes en excellente position d'atteindre nos perspectives de production pour la deuxième moitié de 2020. »

Résultats du troisième trimestre de 2020 et détails de la conférence téléphonique

La Société souhaite également fournir la date de divulgation des résultats du troisième trimestre de 2020, ainsi que les détails de la conférence téléphonique, qui seront publiés après la fermeture des marchés le lundi 9 novembre 2020, le tout suivi d'une conférence téléphonique le mardi 10 novembre 2020 à 10h00 HNE.

Les personnes intéressées à participer à la conférence téléphonique sont priées de composer le 1 (877) 223-4471 (sans frais en Amérique du Nord), ou le 1 (647) 788-4922 (appels internationaux). Un téléphoniste redirigera les participants à la conférence téléphonique.

Il sera possible d'écouter l'enregistrement de la conférence à partir du 10 novembre 2020 à 13h00 HNE jusqu'à 23h59 HNE le 24 novembre 2020 en composant le 1 (800) 585-8367 (sans frais en Amérique du Nord) ou le 1 (416) 621-4642, puis le code d'accès 4896403. L'enregistrement sera également disponible sur notre site web au www.osiskogr.com.

Notes :

Osisko a inclus certaines mesures de performance dans ce communiqué de presse, lesquelles ne sont pas des mesures normalisées prescrites en vertu des International Financial Reporting Standards (IFRS), incluant (i) les onces d'équivalent d'or attribuable et (ii) la marge monétaire. La présentation de ces mesures non conformes aux IFRS vise à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS. Comme les opérations d'Osisko sont principalement axées sur les métaux précieux, la Société présente des onces d'équivalent d'or attribuables et la marge monétaire parce qu'elle croit que certains investisseurs utilisent cette information afin d'évaluer la performance de la Société en comparaison avec d'autres sociétés minières de l'industrie des métaux précieux qui présentent les résultats de façon similaire. Toutefois, d'autres sociétés peuvent calculer ces mesures non conformes aux IFRS de façon différente. Veuillez noter que ces chiffres n'ont pas été audités et pourraient être modifiés.

1. Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent provenant d'ententes de redevances et de flux a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période.
2. Ces chiffres n'ont pas été audités et pourraient être modifiés. Comme la société n'a pas encore terminé ses procédures de clôture de trimestre, l'information financière anticipée présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire, assujettie à des ajustements finaux de clôture du trimestre et peuvent changer de façon importante.
3. La marge monétaire (en dollars) représente les produits moins le coût des ventes, en excluant l'épuisement (55,7 millions de dollars CA – 15,2 millions de dollars CA = 40,5 millions de dollars CA). La marge monétaire sur les redevances et flux (en pourcentage) représente la marge monétaire gagnée des redevances et flux (en dollars) divisé par les produits issus des redevances et flux (41,2 millions de dollars CA – 1,5 million de dollars CA / 41,2 millions de dollars CA = 96,4 %).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 140 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également le projet aurifère Cariboo au Canada et un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 14,6 % dans Minière Osisko Inc., de 17,6 % dans Métaux Osisko et de 18,3 % dans Ressources Falco Ltée. Le 5 octobre 2020, Redevances Aurifères Osisko Ltée a annoncé le transfert d'actifs miniers et la création d'Osisko Développement Corp., une société de développement aurifère nord-américaine de premier plan. La clôture de la transaction est prévue pour la deuxième moitié du quatrième trimestre de 2020.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Sandeep Singh
Président
Tél. (514) 940-0670
ssingh@osiskoqr.com

Mise en garde concernant les renseignements prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs, incluant les attentes de la direction en lien avec les livraisons d'onces d'équivalent d'or au quatrième trimestre et l'atteinte des perspectives de la Société pour la deuxième moitié de 2020. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. De tels risques et incertitudes incluent, entre autres, que l'information financière présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire et qu'elle pourrait faire l'objet de changements, le succès du retour des activités minières au Québec et plus particulièrement pour les opérations sous-jacentes aux actifs de la Société, la performance des actifs d'Osisko, la croissance et les bénéfices issus de son portefeuille d'investissements et les réponses des gouvernements concernés à la propagation de la COVID-19 et l'efficacité des mesures déployées.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR (www.sedar.com), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR (www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.